



de ["Jocelyne CHASSARD" <jocelyne.chassard@orange.fr>](mailto:jocelyne.chassard@orange.fr)
à pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr ; sec.pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr
sec.pg.ca-reims@justice.fr ; a.lerat@practice-avocats.fr ; nfady@racine.eu ; avocat-reims@chauffour.eu ; ordreavocats@avocats-reims.com ; avocats.chalonsenchampagne@wanadoo.fr ;
joel.plessiez@defenseurdesdroits.fr ; charles.decourson@assemblee-nationale.fr ;
lise.magnier@assemblee-nationale.fr ; ugo.bernalicis@assemblee-nationale.fr ; antoine.bechet@clb-an.fr ;
mn.lienemann@senat.fr ; ce.recteur@ac-reims.fr ; ce.recteur@ac-reims.fr ; ce.drh@ac-reims.fr ;
ce.sg@ac-reims.fr ; ce.dpe@ac-reims.fr ; dsden08@ac-reims.fr ; sg08@ac-reims.fr ;
cabinet08@ac-reims.fr ; dp51@ac-reims.fr ; ce.sgdnden51@ac-reims.fr ; dsden51@ac-reims.fr ;
cabinet51@ac-reims.fr ; gbaehr@lunion.fr ; fgouis@lunion.fr ; clardot@lunion.fr ;
yleblevec@lunion.fr ; francois.gsell55@gmail.com ; vkiefer@lunion.fr ; glevy@lunion.fr ;
cc jmcornuaille@lunion.fr ; adespagne@lunion.fr ; mdardard@lunion.fr ; faiza.zerouala@mediapart.fr ;
mathieu.magnaudeix@mediapart.fr ; cecile.soule@radiofrance.com ;
aurelie.jacquand@radiofrance.com ; giulia.fois@radiofrance.com ;
cecile.dekervasdoue@radiofrance.com ; sophie.constanzer@radiofrance.com ;
sylvie.bassal@radiofrance.com ; mathilde.jullien@radiofrance.com ; france3reims@francetv.fr ;
laurent.vilain@francetv.fr ; elise.lucet@francetv.fr ; david.caldas@francetv.fr ;
alexis.dumoulin@francetv.fr ; ali.benbournane@francetv.fr ; nicolas.bourgouin@francetv.fr ;
redaction@politix.fr ; filrouge@humanite.fr ; marie.kirschen@inrocks.com ; marie.labory@arte.tv ;
sandra.lorenzo@huffpost.fr ; jduportail@gmail.com ; marine.perin@gmail.com ;
choudiakova@sudradio.fr ; paul.thiry31@gmail.com ; mhammoud@rttv.fr ; sarah@causette.fr ;
dpradalie@snj.fr ; contact.patricklehyaric@gmail.com ; contact@marianne.net
date 01/07/21 16:33
objet **Olivier Nizet, vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, négateur de justice et complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims**
pièce(s) jointe(s) 5 fichier(s) [Avis CADA M...pdf](#) ; [2021-7 juin...pdf](#) ; [Demandes d'...pdf](#) ; [Demandes d'...pdf](#) ; [2021-23 jui...pdf](#)

Olivier Nizet, vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne négateur de justice et complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims.



Jocelyne CHASSARD
à : pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr, et 70 de plus ...

01/07/21 16:33
détails ▲ 

de : Jocelyne CHASSARD,jocelyne.chassard@orange.fr
date : jeudi 01 juillet 2021 à 16:33
à : pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr, sec.pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr
cc : sec.pg.ca-reims@justice.fr, a.lerat@practice-avocats.fr, nfady@racine.eu, avocat-reims@chauffour.eu, ordreavocats@avocats-reims.com, avocats.chalonsenchampagne@wanadoo.fr, joel.plessiez@defenseurdesdroits.fr, charles.decourson@assemblee-nationale.fr, lise.magnier@assemblee-nationale.fr, ugo.bernalicis@assemblee-nationale.fr, antoine.bechet@clb-an.fr, mn.lienemann@senat.fr, ce.recteur@ac-reims.fr, ce.drh@ac-reims.fr, ce.sg@ac-reims.fr, ce.dpe@ac-reims.fr, dsden08@ac-reims.fr, sg08@ac-reims.fr, cabinet08@ac-reims.fr, dp51@ac-reims.fr, ce.sgdnden51@ac-reims.fr, dsden51@ac-reims.fr, cabinet51@ac-reims.fr, gbaehr@lunion.fr, fgouis@lunion.fr, clardot@lunion.fr, yleblevec@lunion.fr, francois.gsell55@gmail.com, vkiefer@lunion.fr, glevy@lunion.fr, jmcornuaille@lunion.fr, adespagne@lunion.fr, mdardard@lunion.fr, faiza.zerouala@mediapart.fr, mathieu.magnaudeix@mediapart.fr, cecile.soule@radiofrance.com, aurelie.jacquand@radiofrance.com, giulia.fois@radiofrance.com, cecile.dekervasdoue@radiofrance.com, sophie.constanzer@radiofrance.com, sylvie.bassal@radiofrance.com, mathilde.jullien@radiofrance.com, france3reims@francetv.fr, laurent.vilain@francetv.fr, elise.lucet@francetv.fr, david.caldas@francetv.fr, alexis.dumoulin@francetv.fr, ali.benbournane@francetv.fr, nicolas.bourgouin@francetv.fr, redaction@politix.fr, filrouge@humanite.fr, marie.kirschen@inrocks.com, marie.labory@arte.tv, sandra.lorenzo@huffpost.fr, jduportail@gmail.com, marine.perin@gmail.com, choudiakova@sudradio.fr, paul.thiry31@gmail.com, mhammoud@rttv.fr, sarah@causette.fr, dpradalie@snj.fr, contact.patricklehyaric@gmail.com, contact@marianne.net

De Jocelyne Chassard

Fonctionnaire d'État intègre depuis 29 ans et 10 mois,

Professeure certifiée en Documentation,

Citoyenne de la République française en lutte pour ses droits et

Lanceuse d'alerte contre le harcèlement moral, vertical ET horizontal, utilisé pour bâillonner et placardiser les enseignant/es qui dénoncent la destruction du service public de l'enseignement,

à Ombelline Mahuzier, actuelle procureure de la République dans la Marne.

Madame,

Vous ne semblez pas très pressée de m'entendre vous exposer pourquoi et comment, depuis le 13 janvier 2017, **le juge Olivier Nizet, président de la 2ème chambre du TA de Châlons-en-Champagne et vice-président du tribunal, a délibérément protégé plusieurs hiérarques du rectorat de Reims**, de la D.S.D.E.N. des Ardennes et de la D.S.D.E.N. de la Marne, qui ont commis contre moi, depuis le printemps 2016, des actes de harcèlement moral, diffamation, dénonciation calomnieuse, qui se sont livrés à des manipulations frauduleuses de mon dossier individuel ou qui ont participé à la violation du secret professionnel par un médecin expert ex-agréé.

Olivier Nizet refuse, depuis 4 années, de prendre aucune mesure d'enquête et d'instruction pour vérifier mes accusations contre le rectorat de Reims, alors même que ces mesures sont inscrites dans le code de justice administrative (article L.5 et R.621-1 et suivants), qu'elles sont nécessaires à l'égalité des armes entre le rectorat de Reims et moi ainsi qu'à la manifestation de la vérité.

Olivier Nizet refuse, depuis le 16 décembre 2019, de faire droit à mes requêtes explicites pour convoquer à la barre des témoins indispensables à la vérification du harcèlement moral que je dénonce, pour enjoindre le rectorat de Reims de me communiquer 16 documents administratifs et pour enjoindre le rectorat de me laisser consulter en urgence mon dossier individuel afin de vérifier la manipulation frauduleuse que j'ai découverte le 26 mai 2021 et qui est attestée par le mémoire en défense du 6 juillet 2020 rédigé par Sandrine Connan, actuelle secrétaire générale d'académie.

Olivier Nizet bafoue l'article 6§1 de la Convention de sauvegarde des Droits humains.

Il bafoue mon droit d'accès aux documents administratifs, établi par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 et reconnu de nature constitutionnelle (car garanti par l'article 15 de la Déclaration des Droits de 1789) par la décision CC n°2020-834 QPC du 3 avril 2020.

Il protège sciemment des délinquants en col blanc tels que l'actuel directeur des ressources humaines Cyrille Bourgery, qui a manipulé mon dossier individuel et violé les principes constitutionnels du contradictoire et du respect des droits de la défense.

Le président du TA, Alain Poujade, protège son vice-président, au mépris de la loi et de ses missions. Informé de ma plainte pénale du 7 juin 2021 contre O. Nizet, A. Poujade l'a maintenu en charge des 5 recours encore en instance et lui a permis de présider l'audience du 22 juin 2021. **A. Poujade est donc lui aussi complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims.**

Je réitère ma demande d'être entendue par vous dans les plus brefs délais et je vous transmets les pièces suivantes :

- les deux avis favorables de la Commission d'accès aux documents administratifs rendus les 21 mars 2019 et 10 septembre 2020 ;
- ma plainte pénale du 7 juin 2021, que vous avez reçue le 8 juin 2021 ;
- mes demandes explicites de mesures d'enquête et d'instruction, adressées à O. Nizet et A. Poujade depuis le 16 décembre 2019 ;
- ma troisième requête en récusation du juge Nizet, enregistrée le 25 juin 2021.

Voici les accusations que j'ai portées publiquement contre Olivier Nizet le mardi 22 juin 2021, sans que personne n'ose m'interrompre :

Monsieur Nizet, j'ai une déclaration à faire parce que je ne vais pas rester

Cette audience est totalement illégitime : j'ai porté plainte contre vous pour déni de justice.

Depuis 4 ans, vous vous êtes montré objectivement le complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims et depuis le 16 décembre 2019, vous refusez d'utiliser vos pouvoirs d'enquête et d'instruction afin d'œuvrer à la manifestation de la vérité, afin de garantir l'égalité des armes entre l'administration et moi, et vous refusez surtout de faire respecter mon droit constitutionnel d'accès aux documents administratifs.

Le rectorat de Reims détient actuellement seize documents administratifs, vous les connaissez parfaitement. Et vous avez refusé à plusieurs reprises, ainsi que le président du tribunal M. Alain Poujade, vous avez refusé d'enjoindre le rectorat de me communiquer ces documents, malgré deux avis favorables de la C.A.D.A., l'un du 21 mars 2019 et l'autre du 10 septembre 2020.

Ce refus montre que vous êtes complice du rectorat de Reims, vous cherchez à le protéger depuis 4 ans. Vous avez rejeté, avec des arguments fallacieux et de mauvaise foi, huit requêtes, que j'ai [ensuite] déposées à la cour d'appel administrative de Nancy. Et je compte bien Monsieur Nizet, continuer à médiatiser la plainte pénale que j'ai déposée contre vous le 7 juin 2021.

Dernière chose : à la cour d'appel administrative de Nancy, j'ai engagé un second avocat, parce que j'ai reçu dernièrement deux témoignages d'enseignantes qui travaillent, depuis septembre 2018, dans l'établissement dirigé par la principale des Ardennes contre qui j'ai porté plainte en 2016 : elle s'appelle Nathalie Holas-Maufrais.

Vous avez refusé depuis le début de me croire lorsque je vous disais qu'elle harcelait des personnels. Déjà en 2016 il y avait deux victimes autres que moi : leur nom figure dans le procès-verbal du C.H.S.C.T.A. du 19 décembre 2016 que vous avez en votre possession : mais comme vous ne lisez jamais ce que j'écris, Monsieur Nizet, vous avez toujours cru la version mensongère du rectorat.

Eh bien, j'ai envoyé à la cour d'appel administrative de Nancy, et notamment à sa présidente, Madame Sylvie Favier, j'ai envoyé les témoignages de deux enseignantes qui disent exactement sur Nathalie Holas-Maufrais ce que je dis depuis 2016.

Et troisièmement, j'ai prévenu ici, le 28 mai dernier, [lors d'une audience] qui était présidée par un autre juge, un peu plus correct et un peu plus impartial que vous, j'ai prévenu que, le 26 mai 2021, j'avais découvert une fraude énormissime dans mon dossier administratif. La secrétaire générale d'académie Sandrine CONNAN écrit que, à la page cotée 737 de mon dossier ont été agrafés deux rapports qui datent de 2013 : 26 juin et 16 octobre 2013.

Je connais ces rapports car je les ai en main depuis 2013. Or, ils ne se trouvaient pas dans mon dossier lorsque je l'ai consulté pour la première fois le 13 juillet 2016. Et ils n'y étaient pas non plus lorsque je l'ai consulté pour la dernière fois le 13 février 2019, et j'en ai fait faire un constat d'huissier le 13 mars 2019.

Ce qui veut dire, Monsieur Nizet, que après le 13 mars 2019, le rectorat de Reims – et plus particulièrement Cyrille Bourgery qui est responsable de la tenue de mon dossier administratif – a manipulé une nouvelle fois mon dossier administratif. Il a agrafé des rapports qui n'existaient pas lorsque le dossier a été transféré d'Orléans à Reims.

Et vous avez refusé, alors que je vous l'ai demandé à plusieurs reprises, vous avez refusé d'enjoindre le rectorat de me laisser consulter en urgence mon dossier afin de faire constater cette fraude.

Cette fraude confirme ce que je dis depuis le début : le service des ressources humaines du rectorat est totalement complice des deux principales contre qui j'ai porté plainte. Depuis le début il y a manipulation de mon dossier, à commencer par le versement dans mon dos, DANS MON DOS, entre le 23 juin 2016 et le 30 juin 2016, le versement de douze textes mensongers et diffamatoires. Cela s'appelle la violation du principe du contradictoire.

Monsieur Nizet, depuis 4 ans vous participez à la violation du principe du contradictoire qui est constitutionnel, du principe du respect des droits de la défense qui est constitutionnel, du droit d'accès aux documents administratifs qui est constitutionnel depuis la décision du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020, décision n°2020-834 QPC.

Donc, cette audience n'est qu'une mascarade de justice ! J'ai dit à plusieurs reprises quand je suis venue ici, que j'avais confiance dans la juridiction administrative. Je me suis aperçue depuis 4 ans – et le Conseil d'État donne depuis un an et demi l'exemple de la servilité de la soi-disant justice administrative qui est de mèche avec l'administration.

Voilà ce que j'avais à vous dire, Monsieur Nizet.

Hier, j'ai envoyé un courriel à la procureure rappelant que j'avais porté plainte contre vous et que je demandais à être entendue dans les plus brefs délais. Et croyez-moi, je vais continuer à médiatiser cette plainte.

Et pour que vous ayez une idée de la façon dont va se terminer votre carrière, je vais vous dire autre chose. Dans le dossier n°1902470 que défend soi-disant Me Chauffour – qui n'a pas eu communication des mémoires en réplique que je vous ai adressés, d'ailleurs – il y a un médecin expert agréé, ex-agréé, qui s'appelle Hugues Collin, médecin expert psychiatre. Il m'a « expertisée » le 21 juin 2018, il a attendu neuf mois pour rédiger son rapport et il l'a envoyé directement le 3 avril 2019 à la D.S.D.E.N. des Ardennes ! Cela s'appelle une violation du secret médical et j'en ai des preuves. Vous allez les avoir cette semaine, parce que non seulement vous avez en votre possession la transcription des dialogues avec les deux agentes administratives qui m'ont donné la preuve que H. Collin avait envoyé son rapport à la D.S.D.E.N., mais encore plus maintenant, je vais donner à la presse les enregistrements audio.

Je vous souhaite une bonne fin de matinée, Messieurs, Dames.

Au revoir.

Votre message À : TJ-CHALONS-EN-CHAMPAGNE/PR

Sujet : Olivier Nizet, vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, négateur de justice et complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims

Envoyé : jeudi 1 juillet 2021 16:58:15 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris
a été lu le jeudi 1 juillet 2021 18:51:56 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris.

Olivier Nizet, vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Cham...



Jocelyne CHASSARD

à : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

01/07/21 16:38

détails

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de transmettre le courriel ci-dessous à MM. Poujade, Nizet et Minet, pour information.

Je vous présente mes salutations civiques.

Jocelyne Chassard

> Message du 01/07/21 16:33

> De : **Jocelyne CHASSARD**

> A : pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr, sec.pr.tj-chalons-en-champagne@justice.fr

> Copie à : sec.pg.ca-reims@justice.fr, a.lerat@practice-avocats.fr, nfady@racine.eu, avocat-reims@chauffour.eu, ordrevocats@avocats-reims.com, avocats.chalonsenchampagne@wanadoo.fr, joel.plessiez@defenseurdesdroits.fr, charles.decourson@assemblee-nationale.fr, lise.magnier@assemblee-nationale.fr, ugo.bernalicis@assemblee-nationale.fr, antoine.bechet@clb-an.fr, mn.lienemann@senat.fr, ce.recteur@ac-reims.fr, ce.recteur@ac-reims.fr, ce.drh@ac-reims.fr, ce.sg@ac-reims.fr, ce.dpe@ac-reims.fr, dsden08@ac-reims.fr, sg08@ac-reims.fr, cabinet08@ac-reims.fr, dp51@ac-reims.fr, ce.sgdnden51@ac-reims.fr, dsden51@ac-reims.fr, cabinet51@ac-reims.fr, gbaehr@lunion.fr, fgouis@lunion.fr, clardot@lunion.fr, yleblevec@lunion.fr, francois.gsell55@gmail.com, vkiefer@lunion.fr, glevy@lunion.fr, jmcornuaille@lunion.fr, adespaigne@lunion.fr, mdardard@lunion.fr, faiza.zerouala@mediapart.fr, mathieu.magnaudeix@mediapart.fr, cecile.soule@radiofrance.com, aurelie.jacquand@radiofrance.com, giulia.fois@radiofrance.com, cecile.dekervasdoue@radiofrance.com, sophie.constanzer@radiofrance.com, sylvie.bassal@radiofrance.com, mathilde.jullien@radiofrance.com, france3reims@francetv.fr, laurent.vilain@francetv.fr, elise.lucet@francetv.fr, david.caldas@francetv.fr, alexis.dumoulin@francetv.fr, ali.benbournane@francetv.fr, nicolas.bourgouin@francetv.fr, redaction@politix.fr, filrouge@humanite.fr, marie.kirschen@inrocks.com, marie.labory@arte.tv, sandra.lorenzo@huffpost.fr, jduportail@gmail.com, marine.perin@gmail.com, choudiakova@sudradio.fr, paul.thiry31@gmail.com, mhammoud@rttv.fr, sarah@causette.fr, dpradalie@snj.fr, contact.patricklehyaric@gmail.com, contact@marianne.net

> Objet : Olivier Nizet, vice-président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, négateur de justice et complice des délinquants en col blanc du rectorat de Reims

>

>

De Jocelyne Chassard

Fonctionnaire d'État intègre depuis 29 ans et 10 mois,

Professeure certifiée en Documentation,

Citoyenne de la République française en lutte pour ses droits et

Lanceuse d'alerte contre le harcèlement moral, vertical ET horizontal, utilisé pour bâillonner et placardiser les enseignant/es qui dénoncent la destruction du service public de l'enseignement,

>

> à Ombelline Mahuzier, actuelle procureure de la République dans la Marne.

[...]